# Kerbotsperne

Le village se situe sur la route entre les bourgs de Locoal et de Mendon, à l'ancienne limite des deux territoires. Depuis au moins 1620, la famille LE FLOHIC y possède des terres d'héritages, ainsi qu'au proche village de Kergarnec, s'étendant sur moins d'un demi-hectare. Les rentes annuelles sont assez élevées, notamment une contribution sur le *germinal* de la paroisse pour 4L.

Guillaume LE FLOHIC et Peronnelle VASSAL (n°1104-1105) se marient vers 1640. Ils ont au moins cinq enfants qui parviennent à l'âge adulte. L'aîné François (n°552), né vers 1643, épouse en 1666 à Mendon Julienne NIHO, puis en 1672 Marie LE CROM (n°553) du <u>bourg</u> de Locoal. Son frère Jean épouse en 1669 à Mendon Jeanne LE PORT. Ensemble, ces deux frères s'installent vers 1679 au village de <u>Rosmérien</u> en MENDON, où la famille possède aussi des terres d'héritage. Un autre François LE FLOHIC, dit le jeune, s'installe au proche village de Kerio en LOCOAL, après son mariage la même année 1679 à Mendon avec Louise LE PORT, soeur de Jeanne<sup>2</sup>. Pierre épouse Olive EZANNO, semble s'installer au Minihy en MENDON, et meurt assez jeune. Un autre frère, Yves LE FLOHIC, s'installe à Kermodeste en PLOEMEL.

Guillaume LE FLOHIC meurt en Janvier 1679. En Décembre suivant, son fils François l'aîné déclare pour la Réformation du domaine les terres d'héritage à Locoal, à Mendon, ainsi qu'aux villages de <u>Langombrac</u> et Kerihuello en LANDAUL.

# P1523 f°5599 (AN) - Terrier de Locoal - 29/12/1679

### **Déclaration**

Déclaration et dénombrement d'héritages par François LE FLOHIC de Rosmérien en MENDON, tant en son nom que pour les autres consorts enfants et héritiers de Guillaume LE FLOHIC et Peronnelle VASSAL ses parents, des biens situés à Quergarnec et Querbot Sperne en LOCOAL, et qui appartiennent à la famille depuis plus de 60 ans.

#### <u>Description</u>

# Charges et sentence

Avant la Réformation, il est dû sur les héritages les fouages ordinaires, l'hommage et l'obéissance à sa majesté, sans devoir de rachat, mais avec droit de ventes et lods quand le cas y échoit, suite au distroit des moulins du roi sous la banlieue. Après, il est du en plus 6d de chef-rente, 5L 5s pour lods et ventes, et 4L pour la contribution due sur le germinal de la paroisse.

Christian Duic 28/07/01

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Pierre et Jeanne LE PORT, mentionnés dans l'acte de mariage, seraient le père et la soeur de Louise LE PORT.